

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**  
\*\*\*

**ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS**

\*\*\*

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU**

**OBJET :****Séance du : 28 octobre 2025**

**Convention de  
partenariat 2025-  
2028 entre**

**Annemasse Agglo et  
BIOFORCE, dans le  
cadre de la Cité de la**

**Solidarité  
Internationale**

**N° BC\_2025\_0147****Convocation du : 21 octobre 2025****Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19****Président de séance : Gabriel DOUBLET****Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN****Membres présents :**

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Dominique LACHENAL, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Nadine JACQUIER, Marie-Jeanne MILLERET

**Excusés :**

Christian DUPESSEY, Louiza LOUNIS, Jean-Luc SOULAT, Véronique FENEUL

\*\*\*

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC\_2024\_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-3 de son annexe,

Annemasse Agglo via La Cité de la Solidarité Internationale (CSI) organise en partenariat avec Bioforce plusieurs actions relatives à la stratégie d'appui à la professionnalisation d'acteurs variés : ONG, porteurs de projet, étudiants, professionnels en reconversion.

Bioforce est un centre de formation aux métiers et compétences de l'humanitaire et de la solidarité. Il pilote également le « Réseau d'orientation humanitaire et solidaire », qui réunit une douzaine d'acteurs de la solidarité (ONG, associations, fondations, entreprises, écoles, institutions...) qui se mobilisent pour permettre à chacun de trouver l'engagement qui lui correspond.

Un partenariat avait déjà été établi entre Annemasse Agglo et Bioforce pour la période 2021-2024, permettant notamment à Bioforce d'intervenir lors des précédentes éditions du Salon SOLIWAY en 2021 et 2023. Il est proposé de renouveler ce partenariat pour la période 2025-2028.

Le convention proposée jointe en annexe de la présente délibération vise à couvrir, sur cette période, les actions suivantes :

- ateliers de sensibilisation aux métiers de l'humanitaire sous forme de réunions thématiques en lien avec la Cité des Métiers du Grand Genève - Centre Associé Annemasse,
- actions menées dans le cadre de Soliway, Ex Salon des Métiers de l'Humanitaire du Grand Genève,
- organisation éventuelle d'évènements par Bioforce sur le Grand Genève,
- relais de communication mutuel pour les temps forts respectifs

Concernant plus particulièrement les ateliers sur le thème de la sensibilisation aux métiers de l'humanitaire, Bioforce s'engage notamment à animer au minimum 6 ateliers/an (3 sessions généralistes & 3 sessions spécifiques selon les besoins) intégrées dans l'agenda de la Cité des Métiers.

Concernant plus particulièrement chaque édition du Salon Soliway, Bioforce s'engage notamment à :

- annoncer sa participation au Salon auprès de son réseau ;

- assurer 50 entretiens individuels d'accompagnement ;
- animer 1 ou 2 temps forts (conférence, atelier) ;
- tenir un stand afin d'accueillir le public ;
- si Bioforce est encore, au moment du Salon, pilote du Réseau d'Orientation Humanitaire et Solidaire, solliciter les membres du réseau ;
- participer à l'élaboration du contenu du Salon.

De son côté, Annemasse Agglo s'engage à apporter à Bioforce un soutien financier 14 500 € au total (7000 € en 2025 et 7500 € en 2027).

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la convention de partenariat 2025-2028 entre Annemasse Agglo et Bioforce, telle que jointe en annexe de la présente délibération,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à la signer.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET  
Date de signature : 31/10/2025  
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Antoine BLOUIN  
Date de signature : 31/10/2025  
Qualité : Agglo - Secrétaire Bureau Communautaire

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

## CONVENTION DE PARTENARIAT GLOBAL 2025-2028

**ENTRE** : Bioforce, association Loi de 1901 reconnue d'intérêt général, dont le siège est 41, avenue du 8 mai 1945, 69694 Vénissieux cedex, représenté par Florence Villedrey, Directrice Générale

**ET** : La Communauté d'agglomération « **Annemasse-Les Voirons Agglomération** », domiciliée au 11, avenue Emile Zola, 74100 ANNEMASSE, ci-après désignée par « **Annemasse Agglo** », représentée par son Président Monsieur Gabriel Doublet, dûment habilité à signer la présente convention

### **ARTICLE 1 : OBJET**

Annemasse Agglo via La Cité de la Solidarité Internationale (ci-après désignée CSI) organise en partenariat avec Bioforce plusieurs actions relatives à la stratégie d'appui à la professionnalisation d'acteurs variés : ONG, porteurs de projet, étudiants, professionnels en reconversion.

Bioforce est un centre de formation aux métiers et compétences de l'humanitaire et de la solidarité. Il pilote également le « Réseau d'orientation humanitaire et solidaire », qui réunit une douzaine d'acteurs de la solidarité (ONG, associations, fondations, entreprises, écoles, institutions...) qui se mobilisent pour permettre à chacun de trouver l'engagement qui lui correspond.

La présente convention vise à :

- 1) couvrir pour la période 2025 - 2028 les actions suivantes :
  - Ateliers de sensibilisation aux métiers de l'humanitaire sous forme de réunions thématiques en lien avec la Cité des Métiers du Grand Genève - Centre Associé Annemasse,
  - Actions menées dans le cadre de Soliway, Ex Salon des Métiers de l'Humanitaire du Grand Genève,
  - Organisation éventuelle d'évènements par Bioforce sur le Grand Genève,
  - Relais de communication mutuel pour les temps forts respectifs
- 2) définir les conditions dans lesquelles la CSI et Bioforce conviennent d'un partenariat.

### **ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS D'ANNEMASSE AGGLO**

Annemasse Agglo via la CSI s'engage à fournir à Bioforce les services suivants :

- Valorisation du partenariat
  - Afficher le partenariat avec Bioforce sur son site Internet
- Salon Soliway
  - Sur site : mise à disposition offerte d'un stand de 8 m<sup>2</sup> (4m linéaire) + assurer la visibilité de Bioforce (manifestations auxquelles participe Bioforce, présence visuelle de Bioforce -

manifestations auxquelles participe le Réseau d'Orientation Humanitaire et Solidaire piloté par Bioforce, présence visuelle du Réseau d'Orientation Humanitaire et Solidaire)

- Digital : visibilité du partenariat sur ce Salon sur tous les supports de communication globale de la CSI et de ses événements (site internet, réseau social, newsletter)
- la possibilité de communiquer (interne et externe) en tant que partenaire officiel de la CSI sur le Salon et utiliser photos et vidéos issus de ses événements

Cette visibilité sera permanente et intégrée dans la stratégie de communication de la CSI sur la période couverte par la présente convention.

- Ateliers sur le thème de la sensibilisation aux métiers de l'humanitaire pour le compte de la Cité des Métiers du Grand Genève - Centre Associé Annemasse
  - Affichage du partenariat CSI / Bioforce dans l'agenda de la Cité des Métiers,
  - Organisation de 3 Zooms métiers généralistes par an sur les métiers de l'humanitaire au sens large animé par un.e formateur.rice de Bioforce
  - Organisation de 3 Zooms métier spécialisé par an sur un métier de l'humanitaire en particulier avec un.e expert.e métier de Bioforce
  - Recherche éventuelle de 4 à 6 intervenants terrain en mesure de co-animer l'atelier avec l'intervenant(e) Bioforce
- Autres évènements
  - La proposition de participation aux rencontres des partenaires organisées par la CSI.
  - La mise à disposition gratuite de ses salles pour tout évènement organisé dans les locaux de la CSI et l'appui logistique nécessaire à la bonne tenue de l'évènement.
- La possibilité de participer à la gouvernance partagée de la Cité de la solidarité internationale :
  - La possibilité de participer et de s'exprimer sur la vision long terme de la structure via son comité stratégique annuel
  - La possibilité de participer et de s'exprimer tout au long de l'année lors des comités de programmation (selon temporalité des événements)

### **ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE BIOFORCE**

---

Bioforce s'engage à :

- Valorisation du partenariat
  - Afficher le partenariat avec la Cité de la Solidarité Internationale sur son site Internet institutionnel
- Salon Soliway
  - Annoncer sa participation au Salon Soliway (ex Salon des Métiers de l'Humanitaire) du Grand Genève auprès de son réseau (page facebook, linkedin, site internet)
  - Assurer 50 entretiens individuels d'accompagnement (prestation non facturée au public mais couverte par la présente convention)
  - Animer 1 ou 2 temps forts (conférence, atelier)
  - Tenir un stand afin d'accueillir le public

- Si Bioforce est encore, au moment du Salon, pilote du Réseau d'Orientation Humanitaire et Solidaire : solliciter les membres du réseau
- Participer à l'élaboration du contenu du Salon lors des comités de programmation et des réunions thématiques
- Ateliers sur le thème de la sensibilisation aux métiers de l'humanitaire pour le compte de la Cité des Métiers du Grand Genève - Centre Associé Annemasse
  - Définir avec la Cité de la Solidarité Internationale, au minimum 6 dates/an d'ateliers sur le thème de la sensibilisation aux métiers de l'humanitaire (3 sessions généralistes & 3 sessions spécifiques selon les besoins) intégrées dans l'agenda de la Cité des Métiers (format : 90' de base pouvant aller jusqu'à 2 heures dont une première partie conférence suivie d'un échange informel avec le public de 30 minutes ou plus selon la dynamique des participants)
  - Assurer les ateliers en présentiel (2/an max hors année Soliway) ou en distanciel et prendre en charge les coûts RH de la personne en charge de l'animation (dont transport, repas, hébergement éventuel)
- Autres évènements éventuels
  - Inviter la CSI à tout événement type grand public et conférences organisé ou animé par Bioforce
  - Contribuer à organiser d'autres évènements de la CSI (communication auprès des membres/ du réseau, information logistique en amont de leur venue, impression éventuelle de documents)

#### **ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES**

- **Salon Soliway**

La Cité de la Solidarité Internationale s'engage à assurer par édition du salon :

- 2 stands accolés de 4 m<sup>2</sup> chacun proposés sans contrepartie financière
- La prise en charge des frais de repas pour l'équipe inclus les petits-déjeuners et déjeuners du jour-même, dîners du soir précédent (dans le cadre des repas/menus prévus dans le salon la soirée de réseautage et la JGP )
- La gratuité des contreparties mentionnées dans l'article 2

Annemasse Agglo apportera à Bioforce un soutien financier par édition du salon, correspondant aux engagements de l'article 3 de la présente convention.

Pour l'édition 2025, ce montant sera de 7000 € TTC et à régler selon les modalités suivantes :

- 100% à l'issue du Salon Soliway, soit au plus tard à l'échéance du 31 décembre 2025, sur présentation d'une facture par Bioforce au plus tard le 21 novembre 2025

Pour l'édition 2027, ce montant sera de 7500 € TTC et à régler selon les modalités suivantes :

- 50% au plus tard à l'échéance du 15 mai 2027, sur présentation d'une facture par Bioforce au plus tard le 31 mars 2027
- 50% restant à l'issue du Salon Soliway, soit au plus tard à l'échéance du 31 décembre 2027, sur présentation d'une facture par Bioforce au plus tard le 21 novembre 2027

Si la Cité de la Solidarité Internationale avait besoin de renforcer l'équipe des intervenants de Bioforce afin de proposer plus de 50 entretiens individuels (format de l'édition 2016), cette demande, si Bioforce l'acceptait, ferait l'objet d'un devis soumis par Bioforce à Annemasse Agglo (coût RH et défraiement desdits intervenants).

#### ■ Autres évènements

Pour le cas où Bioforce souhaiterait bénéficier d'un lieu privilégié sur le Grand Genève autre que les locaux de la CSI, celle-ci propose de lui faire bénéficier des conditions tarifaires préférentielles dont elle-même pourrait bénéficier. La CSI s'engage à mettre Bioforce en lien avec des prestataires locaux avec lesquelles elle traite habituellement et dont elle garantit la qualité de la prestation (traiteur, transporteur...).

Il est à noter qu'aucun coût lié aux frais de bouche ne sera supporté par la CSI, ni aucun frais lié à l'utilisation d'un matériel autre que celui proposé dans les salles mises à disposition.

### **ARTICLE 5 : RESILIATION**

---

En cas d'inexécution de l'une des obligations prévues au présent accord, celui-ci sera résilié de plein droit, sans préjudice de tous dommages et intérêts éventuels, après une mise en demeure restée sans réponse.

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable de la non-exécution de tout ou partie de ses obligations au titre du présent contrat en cas de force majeure, telle qu'elle est définie par la jurisprudence des tribunaux français.

### **ARTICLE 6 : REGLEMENT DES LITIGES**

---

En cas de litiges portant sur l'application de la présente convention, les parties s'engagent à se rapprocher afin de tenter de rechercher une solution à l'amiable et à défaut par le biais d'un arbitrage.

Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera porté devant le tribunal compétent.

### **ARTICLE 7 : RESPONSABILITE DES PARTIES**

---

Annemasse Agglo, pour toutes les actions qu'elle s'engage à accomplir, est assurée en Responsabilité Civile et assumera tous les risques liés à son activité dans le cadre de la Cité de la Solidarité Internationale. Les autres parties s'engagent à faire de même pour les responsabilités découlant des engagements pris dans la présente convention

La présente convention est fixée jusqu'au 31 décembre 2028.

Fait à Annemasse, en deux exemplaires, le.....

Pour Bioforce  
Florence Villedey, Directrice générale

Pour Annemasse Agglo  
Gabriel Doublet, Président